

REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

2025/068

Nombre de
Conseillers
en exercice : 15
présents : 10
votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre, le Conseil Municipal de la Commune de CUSSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Chapiteau de la Fontanelle, sous la présidence de Monsieur Dominique CHAMBON, Maire.

Date de convocation de l'Assemblée : le vingt-huit novembre deux mille vingt-cinq.

Présents : D. CHAMBON, R. GRENOUILLET, J. LEFORT, A. RAVET, R. DUFOUR, F. TOMAS, M. CERQUEIRA, D. JARDIN, B. DESCUBES, P. REY

Excusés ayant donné pouvoir : F. GAILLARD, S. SAINTE-CATHERINE, V. TAILLEMAUD, S. TOUREAU

Absente(s) (sans procuration) : D. THOORIS

Secrétaire : Josiane LEFORT

OBJET: SALLE DES FÊTES « LE CHAPITEAU DE LA FONTANELLE » ET LA MAISON DES ASSOCIATIONS : VOTE DES TARIFS DE LOCATIONS 2025

Madame Josiane LEFORT, Adjoint au Maire en charge des associations et de la gestion des salles communales rappelle à l'assemblée délibérante les tarifs de locations appliqués à la salle des fêtes « le Chapiteau de la Fontanelle » et aux salles de la Maison des Associations.

Elle précise que jusqu'à ce jour, les salles de la Maison des Associations n'étaient louées qu'à l'heure. Elle propose d'ouvrir ces salles à la location à la journée.

Les tarifs suivants sont donc soumis à la délibération du Conseil Municipal :

Tarif exceptionnel à l'heure (pour réunions, AG seulement, activité lucrative)

Tarif 1 jour (hors week-end)

Tarifs location week-end

Nature de l'utilisateur	Associations de Cussac	Particuliers et Professionnels de Cussac	Hors communes
Chapiteau Haut Rdc haut	Gratuit 85 € 150 €	25€/ heure 135 € 190 €	25€/ heure 190 € 260 €
Cuisine Rdc Haut	- 45 € 70 €	- 65 € 90 €	- 110 € 130 €
Salle des glaces	Gratuit 55 € 90 €	12€/ heure 60 € 100 €	15€/ heure 90 € 120 €

Chapiteau + Cuisine + Salle des glaces	165 € 280 €	260 € 380 €	390 € 510 €
Forfait Sono	30€	30€	50€
Forfait chauffage*	30€/jour	30€/jour	35€/jour
	500€ (parquet)	500€ (parquet)	500€ (parquet)
Cautions	150€ (ménage) 500€ (Sono)	150€ (ménage) 500€ (Sono)	150€ (ménage) 500€ (Sono)
Maison des Associations Salle haut ou bas	Gratuit	11€/ heure 30 €/jour	15€/ heure 50 €/jour

Nb* : forfait chauffage : période de chauffe : de Octobre à Mai

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité des votants :

APPROUVE la grille des tarifs et les modalités d'exonérations dont le détail figure ci-dessus pour les locations de la salle des fêtes du « Chapiteau de la Fontanelle et des salles de la Maison des Associations pour l'année 2026

AUTORISE le Maire à mettre en application cette décision et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette présente décision.

Fait et délibéré en Mairie de CUSSAC
Le 04 décembre 2025

Le Secrétaire de séance,

Josiane LEFORT

Le Maire,

Dominique CHAMBON



Affichée le : 09/12/2025

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat, via www.telerecours.fr

Le 08/12/2025

Le Maire, Dominique CHAMBON



Accusé de réception en préfecture
087-218705408-20251204-2025068-DE
Reçu le 08/12/2025